

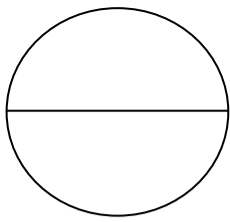
**SÉANCE
EXTRA
ORDINAIRE
13 MARS 2026**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel



ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adjudication du contrat AOP 2026-01 HM acquisition d'un camion 6 roues (6x6) neuf, avec benne à déchet à chargement arrière**
- 4. Adoption règlement d'emprunt no 2026-03 pour le camion 6 roues (6X6)**
- 5. Période de questions**
- 6. Fermeture de la séance**



**SÉANCE
EXTRA
ORDINAIRE
13 MARS
2026**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel



PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue le **13 mars 2026 à 11 h 00** à la salle de conférence sise au 1890, de la rue Principale à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand

Sont présents : Mesdames Denise Corneau, Sylvie Moreau et Brigitte Mironchuck , messieurs Michel Longtin et Gilbert Brosseau.

Est absente : Madame Marie-Céline Hébert

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Madame Véronic Minot, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

Conformément au règlement 2024-04 sur la régie interne des séances du Conseil de la municipalité de Duhamel cette séance est enregistrée audio.

Il n'y a personne qui assiste à la séance.

2026-03-41518

1. Ouverture de l'assemblée

IL EST RÉSOLU

D'ouvrir la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 11h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-41519

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

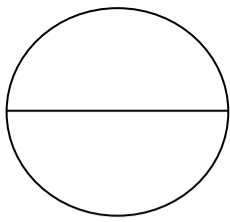
IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-41520

3. Adjudication du contrat AOP 2026-01 HM acquisition d'un camion 6 roues (6x6) neuf, avec benne à déchet à chargement arrière



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel



CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres AOP 2026- 01 HM – acquisition d'un camion 6 roues (6x6) neuf, avec benne à déchet à chargement arrière a eu lieu le 16 février 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues, soit :

- International Outaouais, au montant total de 395 582,99 \$ taxes incluses ;
- Camion Excellence Peterbilt, au montant total de 458 127,09 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Camion Excellence Peterbilt constitue la plus basse soumission conforme ;

IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité adjuge le contrat AOP 2026- 01 HM – acquisition d'un camion 6 roues (6x6) neuf, avec benne à déchet à chargement arrière à Camion Excellence Peterbilt au montant net de 418 331.09\$;

QUE madame Liette Quenneville, directrice générale ou madame Véronic Minot directrice générale adjointe soit autorisée à signer tout document requis pour et au nom de la Municipalité de Duhamel afin de donner effet à la présente

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-03-41521

4. Adoption du règlement d'emprunt no 2026-03 pour le camion 6 roues (6X6)

ATTENDU QUE la municipalité de Duhamel désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité s'est départie du camion affecté au service de l'hygiène du milieu en 2025;

ATTENDU QUE la configuration du territoire de la Municipalité, caractérisée notamment par des pentes abruptes, nécessite l'utilisation d'un camion six roues (6x6);

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 février 2026;

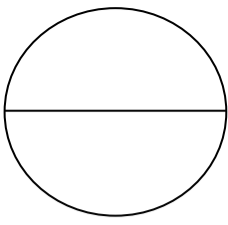
Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le conseil est autorisé à acquérir d'un camion 6 roues (6x6) neuf, avec benne à déchet à chargement arrière pour une dépense de 458 127.09\$ taxes incluses afin de remplacer le camion 6 roues (6x6) portant le numéro H-70.

ARTICLE 2.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant maximal net de 418 331.09\$ pour un



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel



terme de 8 ans.

ARTICLE 3.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux fixe suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 5.

L'annexe B, Formulaire de soumission, fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 6.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions

2026-03-41522

6. Fermeture de la séance extraordinaire

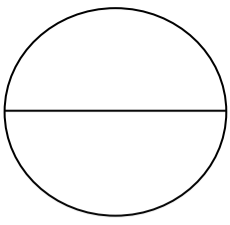
IL EST RÉSOLU

QUE la séance est levée à 11h07

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

David Pharand
Maire

Véronique Minot
Directrice générale adjointe



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel

